

## **OBJECTIFS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT**

### **DU COMITE DE LABELLISATION ET DU COMITE DES PROJETS**

La compétitivité des adhérents du pôle passe entre autres par la mise en œuvre de stratégies d'innovation que ce soit pour améliorer leur offre dans les produits et services mis sur le marché ou pour se placer parmi les premiers sur les usages émergents. Le pôle SAFE met par conséquent en œuvre un processus interne de soutien des projets d'innovation dans les technologies, les produits et les usages.

Dans le cadre de ce processus et pour disposer d'un champ de compétences étendu, le pôle s'appuie sur un réseau d'experts lui permettant de constituer un comité dit « de labellisation » ou ComLab, consulté lorsqu'en fin de montage, le dossier de définition du projet et d'aide publique est réputé suffisamment avancé pour évaluer le projet et, s'il le faut, lui attribuer le label du pôle.

Dans le cadre de ce même processus, il incombe aussi au pôle d'accompagner ses adhérents (voire de les inciter) plus en amont, au stade de l'émergence des projets et de leur maturation, après en avoir évalué la pertinence eu égard aussi bien à leurs stratégies respectives qu'aux feuilles de route du pôle. Le pôle s'appuie alors sur le même réseau d'experts que constituent les membres du ComLab pour former un comité dit « des projets » (ComPro), plus restreint et plus couramment sollicité que le ComLab.

#### **1. Le Comité de Labellisation**

**Le Comité de labellisation (ComLab) a pour finalité la pré-labellisation des projets collaboratifs R&D (FUI, ANR, PIA, Etc.), dans le cadre de leur soumission aux guichets financiers ad hoc et la pré-labellisation des projets structurants (plateformes, etc.).**

##### **1.1 Composition**

Le comité est composé pour la partie externe au pôle

- d'un président et d'un vice-président nommés par le Bureau Exécutif parmi les membres du réseau d'experts sur proposition du directeur général
- le réseau d'experts, sélectionnés par le bureau exécutif sur proposition du directeur général, dont les compétences permettent d'évaluer la pertinence scientifique, économique, thématique et stratégique des projets sollicitant une labellisation du Pôle SAFE.

Les experts du réseau se seront portés candidats (avec CV et fiche de candidature) en connaissance des éléments suivants

- Le ComLab se réunit a minima en séance plénière 2 fois par an, notamment pour auditionner les porteurs de projets en vue de leur dépôt au Fond Unique Interministériel (FUI).
- Le ComLab peut aussi être consulté par voie électronique dans une procédure « hors séance » mais selon les mêmes principes de consultation qu'en séance. Dans ce cas, les propositions de projets ou demande de labellisation, sont envoyées à l'ensemble des experts du ComLab qui ont une semaine pour faire connaître leur avis qui restera

confidentiel. L'avis du Pôle sera dans ce cas une synthèse des différents avis qui lui seront parvenus.

- Tout membre du ComLab peut être sollicité lors de l'instruction des dossiers et invité à participer au Comité Projet de façon ponctuelle (cf §3). Par leurs avis, les experts du ComLab acceptent ainsi d'assister ponctuellement l'exécutif du pôle sur l'activité de R&D.
- Chaque expert signe un accord de confidentialité avec le pôle.
- Leur participation est proposée au renouvellement au bout de trois ans au plus.
- La présence aux séances est impérative sachant que les dates de séance sont précisées généralement avec un mois de préavis

Le comité comprend pour l'autre partie : le directeur général du pôle, l'équipe Innovation du pôle et les représentants des Programmes.

## **1.2 Présidence et Vice-présidence**

Le président et le vice-président du ComLab sont désignés par le Bureau Exécutif du pôle parmi les membres du ComLab ne faisant pas partie de l'effectif du pôle.

C'est une personne physique, qui candidate à ce rôle et qui est nommée pour une durée de 3 ans, renouvelable.

Le rôle de la présidence du ComLab est de faciliter les échanges entre experts, de synthétiser les points de vue, d'identifier les expertises ad hoc pour un projet donné et de formaliser les retours aux porteurs de projet.

## **1.3 Gestion des conflits d'intérêts**

Les membres impliqués directement dans un projet à d'autres titres que celui de la participation aux travaux du comité doivent en informer le comité et ne participent pas à l'évaluation du projet. Ils se limiteront à l'apport d'informations sur le projet.

La liste des membres du ComLab sera transmise au porteur du projet avant que celui-ci le présente. Il peut, dans la mesure où sa demande est justifiée et approuvée par le ComLab, demander au président qu'un des membres ne participe pas à la présentation et à l'évaluation du projet.

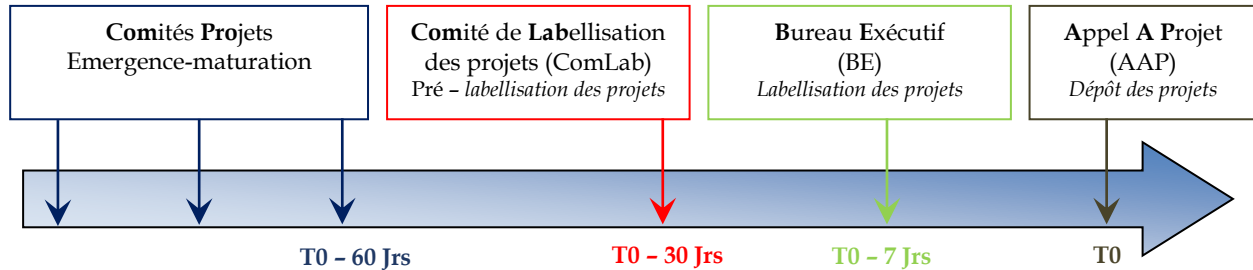
## **1.4 Confidentialité**

Les membres du ComLab s'engage à garder strictement confidentielles et à ne pas divulguer ou communiquer à des tiers, par quelque moyen que ce soit, les informations qui leurs seront transmises lors du ComLab ou auxquelles ils auraient accès à l'occasion des missions qui leurs seraient confiées. Tous les membres du ComLab devront signer un accord de confidentialité avec le Pôle SAFE.



## 2. Processus de labellisation des projets du Pôle SAFE

Typiquement, le parcours d'un projet soumis à label et les échéances correspondantes sont les suivantes :



Le processus de labellisation suivant est obligatoire pour le dépôt au FUI et au PSPC. Concernant les autres appels à projets (ANR, PRI etc.), le ComLab peut évaluer les dossiers électroniquement sous réserve de l'envoi, entre deux à quatre semaines avant le dépôt du dossier, d'une version consolidée de l'Annexe technique.

Pour conserver la valeur du label, le processus doit impliquer une réelle expertise et garantir l'objectivité. Le pôle n'accorde par conséquent son label qu'à l'issue d'un processus formalisé et après consultation d'un comité de labellisation composé d'un panel diversifié de compétences, en mesure de donner des avis pertinents sur les sujets traités et indépendantes de l'exécutif du pôle.

Le comité de labellisation :

- Examine les dossiers de présentation de tous les projets soumis à un label ou au minimum se les fait présenter par les porteurs en séance
- Donne une appréciation collégiale sur les différents critères retenus par l'utilisateur du label
- Formule les recommandations de toute nature, technique, organisationnelle, financière, pour créer les conditions du label ou, plus généralement, pour que le projet s'inscrive le mieux possible dans les politiques de toutes les parties prenantes.

Il s'agit d'une pré-labellisation, sachant qu'il incombe ensuite au bureau exécutif du pôle, au vu des conclusions du comité de labellisation et des précisions données par le référent, d'accorder ou non le label du pôle.

### 2.1 Déroulement des séances de pré-labellisation

L'équipe Innovation du pôle

- fixe les ordres du jour en liaison avec le président et en fonction de l'avancement des projets en phase de montage ainsi que la liste des participants selon la nature des projets à l'ordre du jour
- convoque le comité en temps utile
- veille à la préparation des dossiers par les porteurs
- procède à l'organisation pratique des séances qui ont lieu généralement dans les locaux du pôle.



Les séances de pré-labellisation (également appelée plus couramment, « ComLab ») se déroulent au moins quatre semaines avant la date de dépôt des dossiers complets.

Le déroulement d'une séance de labellisation est typiquement le suivant:

- **Présentation du projet par le porteur**

Lors de ces séances, les porteurs des différents projets viennent présenter à tour de rôle leur projet devant le Comité d'expert. Cette présentation, d'une durée de 20 minutes, se fait sur base de planches Powerpoint dont le modèle est imposé par le pôle.

- **Questions/réponses**

Après cette présentation, une phase de questions/réponses entre le porteur et les membres du ComLab se déroule. Elle dure environ 30 minutes. A l'issue de cette phase, les représentants du porteur se retire.

- **Discussion, évaluation et synthèse**

La discussion entre les membres du ComLab porte tour à tour sur les critères énoncés au § 2.3. Le président en fait une synthèse. Il est également demandé à chaque participant de remplir une fiche permettant d'évaluer sommairement et de formuler des conditions ou des recommandations relatives à chacun des critères notamment en cas d'insuffisance du projet à ses yeux.



## 2.2 La labellisation

Les conclusions de la séance de labellisation sont établies par le président et transmises dans la semaine qui suit au chef de file du consortium sous la forme notamment de conditions à remplir (s'il y a lieu) ou de recommandations.

Le consortium doit au plus tard 10 jours avant la date limite de dépôt du dossier, matérialiser dans le dossier la réponse apportée aux conditions et aux recommandations émises par le ComLab.

L'ensemble des projets pour lesquels le label est obligatoire au dépôt est présenté au Bureau Exécutif pour validation (ou non) du Label. Le projet ne sera labellisé par le BE du pôle que si les conditions ou les recommandations du ComLab ont bien été prises en compte. L'équipe Innovation est en charge d'échanger avec le porteur et de montrer au BE l'intégration des remarques du ComLab

Le pôle rédige alors une lettre explicative motivant la décision du ComLab et reprenant les principaux points positifs du projet sur chacun des quatre critères d'évaluation. Cette lettre est transmise au porteur et peut-être jointe au dossier déposé.



## 2.3 Critères d'évaluation des projets

---

Les critères d'évaluation des projets donnés ci-dessous sont au nombre de quatre et sont fortement inspirés des critères d'évaluation des appels à projets les plus courants (Fond Unique Interministériel, Appel à Projet Recherche Finalisée Région PACA/BPI, etc.). Il est important que la présentation des projets par le porteur permette effectivement aux experts du COMLAB d'évaluer les projets selon ces critères.

### Justification du caractère innovant

Ce critère intègre notamment :

- La présentation objective de l'état de l'art et de la concurrence
- La description technique du projet et des gains de performance ou de coût permettant de le valoriser
- L'identification précise des verrous technologiques revendiqués par le projet et l'exactitude des niveaux de TRL affichés par le porteur;
- La crédibilité des pistes et des solutions proposées pour lever les verrous ;
- La maîtrise des risques.

### Les aspects stratégiques

Ce critère intègre notamment :

- Le positionnement du projet par rapport aux priorités données au pôle SAFE dans ses feuilles de route;
- L'adéquation entre la participation des différents acteurs dans le projet et leur stratégie

### La qualité du consortium

Ce critère intègre notamment :

- Le choix d'un porteur de projet adapté (assise financière suffisante, capacité à mener le projet à terme) ;
- Le choix judicieux des partenaires (présence de l'ensemble des compétences requises, couverture de l'ensemble de la chaîne de valeur, inclusion si nécessaire de partenaires utilisateurs, etc.)

### La création de valeur

Ce critère intègre notamment :

- La description du modèle d'affaire envisagé pour valoriser le projet
- La vraisemblance du marché affiché ;
- La stratégie et le réalisme du calendrier d'accès au marché
- Les retombées économiques, mesurées en termes de chiffre d'affaire généré et d'emplois créés et de compétences acquises, ramenées au budget total du projet ;
- Le retour sur investissement.



### **3 Composition et modalités de fonctionnement du comité projet (COMPRO)**

**Le pôle est conduit à accompagner les entreprises dans leur démarche d'innovation aux stades d'émergence et de maturation des projets. Il s'appuie pour cela sur un comité des projets (ComPro) plus restreint et sollicité plus couramment que le ComLab.**

En règle générale, les projets présentés au ComLab auront par conséquent été déjà évoqués à un stade plus amont au ComPro.

L'activité du comité projets et ses modes de fonctionnement sont réglés par le département innovation du pôle (ordres du jour, organisation des séances, fonctionnement en réseau par mails) en liaison avec le président du comité.

Les séances du ComPro se tiendront au moins 6 fois dans l'année de manière à pouvoir répondre au besoin d'expertise des équipes opérationnelles et au calendrier des différents guichets.

Tout type de projet pourra être présenté lors de la séance. Les objectifs (liste non exhaustive) seront de valider le choix du guichet de financement, de challenger le projet sur les aspects stratégique, marchés, innovation et propriété industrielle (PI), ...

Les projets seront présentés directement par le chef de file ou le(s) partenaire(s) région sur la base d'une fiche projet (document Excel synthétique reprenant les éléments de base tel que les contacts, le rattachement aux programmes SAFE et une description du projet) transmise préalablement .

A l'issue de ce comité, un compte rendu étayé des remarques et recommandations des experts sera fourni au chef de file.

#### **Composition du Comité Projets (ComPro) :**

- Les Président et Vice-Président du ComLab
- Les équipes du département innovation
- Les responsables de programmes (présents selon l'ordre du jour)
- Réseau d'experts membres du ComLab (sollicités en fonction de l'ordre du jour)

